



Siren : 532 787 868 - MDA : G797218
38980 - CHÂTENAY

COURS MENSUELS ENFANTS / ADOS

BULLETIN d'INSCRIPTION

ELEVE

Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
Date de naissance :	/ /	Date de naissance :	/ /
Adresse : N°, Rue :			
Code postal :	Ville :		
Portable :			
E-mail :	@		

Représentant légal si ELEVE MINEUR

Nom :	Prénom :
Adresse : N°, Rue :	
Code postal :	Ville :
Portable :	
E-mail :	@

Personne à contacter en cas de nécessité : Nom : _____
Portable : _____

Bon de Réservation

Désignation des cours	DATES CHOISIES* (JJ/MM/AAAA)	Prix unitaire 6-8 ans	DATES CHOISIES* (JJ/MM/AAAA)	Prix unitaire 9-12 ans	DATES CHOISIES* (JJ/MM/AAAA)	Prix unitaire + 12 ans	DATES CHOISIES* (JJ/MM/AAAA)	TOTAL
Forfait 5 cours								
		55,00 €		85,00 €		110,00 €		
Forfait annuel (10 cours)		95,00 €		145,00 €		195,00 €		
REDUCTION FAMILLE (<i>Nous consulter</i>)								-10%
* - Voir dates proposées sur : www.sophie.canalblog.com								A REGLER

RAPPEL : Prise en compte de la réservation à réception de l'inscription.

Chèque(s) à fournir lors du premier cours
Possibilité d'un règlement en 4 fois sans frais



L'élève reconnaît avoir pris connaissance des **CONDITIONS GENERALES** annexées

Date : _____

Signature : _____



Artiste peintre – sculpteur

Cours de peinture

CONDITIONS GENERALES

1. Inscription / Réservation

L'inscription est obligatoire et n'est validée qu'à réception du bulletin par « LES ATELIERS DE SOPHINE » **au plus tard 5 jours ouvrables avant la date** du(es) cours souhaité(s). Elle tient lieu de réservation. Le règlement des cours s'effectuera à l'arrivée du 1^{er} cours, le ou les chèques seront libellés au nom de Martine CURIEN-SOPHINE *. L'inscription constitue un engagement définitif. En cas d'absence ou d'annulation du fait de l'élève, et sauf cas de force majeure justifié, le règlement est conservé par « LES ATELIERS DE SOPHINE ».

2. Nombre d'élèves

Pour des raisons de confort, de matériels et de fournitures, les cours sont destinés à un nombre limité de 3 à 6 personnes maximum.

3. Présence des tiers

Seul l'élève inscrit participe aux cours. Les accompagnants ne sont pas invités. Toutefois, en fin de cours, l'élève mineur ne peut quitter LES ATELIERS DE SOPHINE qu'en **présence de son représentant légal**.

4. Matériel, fournitures, utilisation de certains produits

Les produits, toiles, papiers et accessoires sont fournis par LES ATELIERS DE SOPHINE. Seuls les **tabliers ou blouses sont à prévoir par les élèves**. Les matériels (tables, chevalets, outils) sont mis à disposition des élèves. Ils doivent être restitués propres et en bon état.

Les produits utilisés (Peintures, additifs, durcisseurs**) sont garantis sans danger par les fabricants. « LES ATELIERS DE SOPHINE » ne peut être tenu pour responsable en cas de réaction allergique.

5. Droit à l'image et Autorisations diverses

L'élève, ou son représentant légal pour les mineurs ;

- a) - autorise LES ATELIERS DE SOPHINE à prendre des photographies dans le cadre de ses ateliers.
- b) - autorise la publication de ces photos uniquement sur les supports commerciaux propres aux ATELIERS DE SOPHINE (Site, blog, etc...)
- c) - autorise LES ATELIERS DE SOPHINE à prévenir les services de secours (SAMU, Pompiers) en cas de nécessité
- d) - atteste sur l'honneur être couvert par une assurance responsabilité civile

* - Martine Sophie CURIEN, dite « SOPHINE », créatrice des ATELIERS DE SOPHINE

** - Solidifiants écologiques à base d'eau et de pigments.